

Le 18 septembre 2018, le Conseil Municipal a été convoqué pour le lundi 24 septembre 2018 à 18 heures 30.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 24 septembre 2018, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise BOTTI, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M. Georges CHAVANELLE qui a donné pouvoir à M. Laurent CLÉMENT, M. Pierre GARGUET qui a donné pouvoir à M. Philippe COMMERÇON, Mme Christine ÉGRAZ qui a donné pouvoir à M. Serge TARDY, et M. Bernard PUGEAUT, Mme Véronique CHARLOT.

Secrétaire de séance : M. Laurent CLÉMENT.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2018.

SME : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 2017

M. PISSON et M. JOMAIN présentent au Conseil Municipal le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public pour la distribution d'eau potable du Syndicat intercommunal des eaux de Mâcon et ses Environs.

792 972 m³ d'eau ont été comptabilisés sur les compteurs des 7 323 abonnés du syndicat, soit un volume moyen d'eau potable facturé par abonné de 108 m³/an. Le prix du service d'eau potable au 1^{er} janvier 2018 est de 2,50 € TTC/m³ sur la base de consommation de 120 m³.

Le Conseil Municipal adopte ce rapport, à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLIBÉRATIONS FISCALES

Le Conseil Municipal peut délibérer avant le 1^{er} octobre s'il souhaite apporter des modifications sur les taxes que perçoit la commune. Il décide de n'apporter aucune modification au régime actuel de fiscalité locale.

POINT SUR LES BUDGETS 2017 ASSAINISSEMENT ET COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un point sur la réalisation des budgets primitifs 2018 de la Commune et de l'Assainissement, selon les comptes arrêtés à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les 69 enfants inscrits ont fait leur rentrée à l'école, répartis dans 3 classes.

La cantine accueille en moyenne 60 enfants par jour. Les repas sont livrés par RPC.

CDG : adhésion à la prestation de délégué mutualisé à la protection des données à caractère personnel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le 2 juillet 2018, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de Saône et Loire a décidé la création d'une prestation de mutualisation de la fonction de Délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO), afin d'accompagner les collectivités dans leur mise en conformité avec le RGDP (Règlement Européen relatif à la protection des données à caractère personnel).

Les missions du délégué mutualisé sont de :

- d'accompagner la collectivité dans ses démarches de mise en conformité avec le règlement (élaboration du registre des traitements, des études d'impact, du plan d'actions...)

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs agents et leurs employés ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- de conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données ;
- de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci.

Le contrat est conclu pour une période initiale d'un an à compter de l'acceptation du devis. Sauf dénonciation, celui-ci est prolongé 2 fois par reconduction tacite, en périodes consécutives d'1 an pour une durée maximale de 3 ans. Une révision des prix est possible durant cette période.

Le devis reçu du Centre de Gestion pour la commune est de 453,24 € par an.

Fermeture de la Trésorerie de LA ROCHE VINEUSE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture de la Trésorerie de LA ROCHE VINEUSE en septembre 2019.

Cette décision unilatérale n'est pas acceptée par les membres du conseil municipal, qui décident de souscrire à la motion diffusée par le maire de PIERRECLOS résumée ci-dessous :

- S'ÉLÈVE contre l'affaiblissement du service public de proximité,
- RÉAFFIRME son attachement à l'égalité de tous les citoyens et de tous les territoires,
- S'OPPOSE à la fermeture de la trésorerie instamment par la présente,
- DEMANDE instamment de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture avec le maintien du centre des finances publiques de La Roche Vineuse,
- DEMANDE à Madame la Directrice des Finances Publique de revoir sa position quant à la fermeture de ce centre qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

Enfouissement des réseaux

M. JOMAIN présente au Conseil Municipal un plan de la Commune pour faire un point sur l'enfouissement des réseaux électriques et télécom réalisés.

Une commission des finances se réunira le 5 novembre afin de travailler sur les priorités budgétaires à venir et sur le chiffrage des enfouissements des réseaux aériens envisageables sur la Commune.

Dossier assainissement : schéma directeur d'assainissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. VIARD n'a pas répondu à la mise en demeure - envoyée en recommandé avec AR le 2 août dernier - de finaliser la prestation commandée le 15 décembre 2016, avec un rendu du schéma directeur d'assainissement au 21 septembre 2018.

Le service juridique de l'Association des Maires de Saône et Loire et M. BERNON du Département (Accompagnement des Territoires) seront interrogés sur la suite à donner afin de résilier le contrat avec M. VIARD.

Radar pédagogique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mâconnais-Beaujolais Agglomération met à disposition un radar pédagogique pour une nouvelle période sur la Commune, du 8 au 30 octobre 2018.

Chemin des Essards

M. PISSON informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie réalisés par EUROVIA débuteront semaine 40. Une déviation sera mise en place par le lotissement des Rochettes pendant les travaux d'enrobés.

Orage du mois d'août

M. JOMAIN informe le Conseil Municipal qu'un violent orage début août a provoqué une inondation d'une maison au lotissement du Laudin.

Il s'est rendu sur place avec M. PISSON afin de rencontrer des co-lotisseurs du Laudin. Une amélioration de l'entrée du lotissement sur la voirie communale est à prévoir : transformation d'un regard en grille afin de limiter les écoulements d'eau.

Infos

- Le site internet de la commune est accessible : **<https://chevagnyleschevrieries.fr>**
- Bulletin : le sommaire sera envoyé au Conseil municipal afin de préparer l'écho chevagnotin.
- Concert du 5 octobre : Madame Le Maire rappelle que le Club La Joie de Vivre organise un concert (pianiste, violoniste, clarinetiste) à la salle des fêtes, avec une exposition de peintures sur le thème des 4 saisons ICI ET LA.
- Cérémonie du 11 novembre : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11 heures pour le dépôt de gerbe au monument aux morts à son nouvel emplacement. Un vin d'honneur sera servi à la Mairie à l'issue de la cérémonie.
- Commission Action Sociale : Le repas des Sages offert aux habitants de plus de 70 ans, se déroulera le dimanche 18 novembre, à la salle des fêtes. Une commission se réunira le lundi 15 octobre pour l'organisation de ce repas et le choix des colis de fin d'année offerts aux personnes de plus de 75 ans, qui ne peuvent pas participer au repas.
- Concours photo : Les plus belles photos, sélectionnées par le jury, seront exposées lors de la journée du Téléthon. Le vernissage aura lieu le 7 décembre et l'exposition des photos le 8 décembre 2018 en l'église de Chevagny-Les-Chevrières.
- La reprise des activités à la Salle des Fêtes a débuté :
 - lundi de 18 h à 20 h : Qi Gong
 - lundi de 20 h 30 à 22 h 30 : Biodanza
 - mercredi de 17 h à 18 h : Pilates
 - mercredi de 18 h 15 à 19 h 15 : Zumba
 - jeudi de 18 h à 19 h : Qi Gong

La prochaine réunion est prévue le lundi 22 octobre 2018 à 18 h 30.